

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1315

présenté par
M. Peiro

ARTICLE 29

À la deuxième phrase de l'alinéa 24, après le mot :

« massif »,

insérer le mot :

« forestier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.